

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
9 octobre 2023**

19h30-20h00 : Huis-clos Naturalisations (11 dossiers)

20h00-23h00 : Séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 18 septembre 2023 concernant le plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc »
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1. Délibération relative à l'approbation du plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc »
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions : néant**
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques

Huis-clos : Naturalisations (11 dossiers)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2023

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Président (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (CENTRE) – Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Eric PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
M. Charles TOLIS, secrétaire en charge du Conseil municipal

Sont excusés :

Mme Corinne MONNIER (GAG)
M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)

Le Président ouvre la séance publique à 20h00.

Le Président passe la parole au public qui n'a aucune question.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Les modifications suivantes sont demandées :

- *Point 2 (p. 3) : concernant le Plan directeur communal*
- *Point 3.1 (p. 5) : Un retour de l'atelier sera présenté en séance Toutes commissions réunies le 4-14 novembre.*
- *Point 3.1 (p. 5) : Chemin Florence ~~Lambley~~ Lambelet*
- *Points 4.1 et 4.3 : les titres doivent porter la mention rapport d'information*
- *Point 8 (p. 10) : Mme MAMIN-TISSOT répond à M. PORTIER qu'~~e le Centre n'est pas contre le passage à la vaisselle lavable. Cependant,~~ il faut être conscients que les coûts de la location de vaisselle peuvent être importants.*
- *Point 8 (p. 11) : M. STEINER soutient les questionnements de Mme MAMIN-TISSOT et l'idée de se tourner vers de la vaisselle ~~jetable~~ lavable plutôt que compostable*
- *Point 12.1 (p. 13) : Mme GIROD rappelle que le 15 septembre est la journée internationale de la démocratie organisée par la Fondation Dialogue – Campus démocratique.*
- *Tout le procès-verbal : Le nom de Mme PERROTIN DURET est mal orthographié.*

Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe que le bureau a participé aux manifestations suivantes :

- 200 ans de la compagnie de Pompiers
- Lions de Genève
- Sirène – Harmonie municipale
- Journée de la transition
- Marché
- Mission du Vietnam
- Judo-club
- Agneau à trois pattes
- Fête des pommes

Courriers reçus par le Conseil municipal

Le Président indique avoir reçu un courrier de M. Tissot, sur ses échanges avec M. Maudet concernant la circulation au Grand-Saconnex. La correspondance entière liée au courrier peut être lue sur CMNet.

M. SIMETH donne lecture du courrier.

M. PORTIER propose de renvoyer le courrier à la Commission Aménagement du territoire, mobilité. Le Président met la proposition au vote.

Par 18 oui, 1 non et 5 abstentions, le courrier de M. Tissot est renvoyé à la Commission Aménagement du territoire, mobilité pour réponse.

M. CUDRE note que le courrier de M. Tissot était aussi adressé au président de la Commission Aménagement du territoire, mobilité. En tant que président de la Commission. Il n'a pas l'autorité pour répondre à la demande d'audition de M. Tissot. Il demande donc que le Conseil municipal se positionne.

Le Président répond que M. CUDRE fait référence au premier message de M. Tissot. Celui qui a été lu est son deuxième message, envoyé uniquement au Président du Conseil municipal. La demande d'audition, dans son premier message, n'avait pas été suivie.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO commence avec l'incendie qui a eu lieu le 14 septembre à l'école de la Tour. Celui-ci s'est déclaré dans une classe. Les causes ne sont pas encore connues. La police scientifique a fait des prélèvements et est en train de les étudier. L'incendie a été maîtrisé assez rapidement, mais une salle a été ravagée par le feu. Les salles environnantes ont été protégées par les portes coupe-feu mais avec les dégâts de chaleur, de fumée et l'arrosage par les pompiers, 5 classes sont maintenant inutilisables. La Commune, en collaboration avec la direction de l'établissement et le DIP, a déplacé 6 classes. Une classe de 6P a été déplacée à l'école du Pommier, ce qui a nécessité de relocaliser les classes d'accueil. 4 classes de 1P à 4P, ont été délocalisées au rez-de-chaussée de l'Ancienne Mairie. Le déménagement a pu être fait tant bien que mal très rapidement, dès le lundi suivant, avec un accueil organisé le jeudi et le vendredi pour les enfants. 84 enfants ont donc été déplacés à l'Ancienne Mairie et les places pour le restaurant scolaire dans la Salle des Délices ont été augmentées. Le parascolaire a aussi été adapté pour absorber les élèves supplémentaires,

et des lieux de sieste pour les 1P ont été mis en place. Des navettes ont été organisées avec les TPG pour amener les enfants à 8h, 11h30, 13h30 et 16h de la Tour à l'Ancienne Maire et retour. Actuellement, les assurances ont donné leur aval et tout ce qui a été brulé est en train d'être retiré dans la classe sinistrée. Dès le lendemain de l'incendie, une entreprise spécialisée a nettoyé les locaux, qui ont été contrôlés. Les éléments pouvant poser des risques de santé ont été éliminés et certains cheminements à l'école de la Tour ont dû être condamnés. De plus, le DIP a demandé à la Commune, à l'école de la Tour et à l'Ancienne Mairie, d'empêcher les externes d'avoir accès aux bâtiments durant les heures scolaires, comme le veulent ses normes. Il reste encore quelques activités devant être relogées.

Une deuxième information concerne un dépassement budgétaire sur la Ferme Sarrasin par rapport à l'entretien. Il a fallu changer les circulateurs d'eau chaude et faire un détartrage complet pour remettre en état les boilers. Une subvention d'Eco21 sera accordée pour cela mais il y aura tout de même un dépassement sur la ligne budgétaire entretien bâtiments.

Par ailleurs, la piscine a été fermée 24h en raison de travaux effectués au 64-66 Auguste-Vilbert qui ont dégagé des odeurs qui ont été aspirées dans la ventilation de la piscine. Des filtres sont en cours d'installation pour éviter un nouveau problème.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA indique, premièrement, que le PDCom de la Commune de Pregny-Chambésy est dès maintenant en consultation jusqu'au 16 octobre. Comme commune riveraine, le Grand-Saconnex a été informé et il est possible de faire des remarques. Celles-ci peuvent être faites sur le site internet communal de Pregny-Chambésy, sous « consultation publique du PDCom de deuxième génération ».

Pour le CAD-Pommier, les travaux d'installation SIG avancent bien. Une partie du passage devant la Migros a été rendu le 14 septembre et une traversée piétonne est assurée en dehors des heures de travail à hauteur du restaurant « Chez Nina ».

Sur une question posée lors de la séance précédente par Mme PERROTIN DURET, concernant la mise en place d'une étude des nuisances en lien avec arrivée du tram, il indique devoir demander des précisions pour pouvoir y répondre. Il demande donc si la question se réfère aux nuisances durant les travaux et celles en lien avec l'arrivée du tram. Dans les deux cas, la réponse prendra du temps à être établie car le canton prend déjà des mesures. Il faudra étudier les compléments possibles et le faire chiffrer.

Il informe aussi que le troisième atelier sur la Susette s'est bien tenu le 5 octobre à la Ferme Sarrasin. Les mandataires ont présenté les scénarios. Lors de la séance Toutes commissions réunies du 14 novembre 2023, un retour des résultats des ateliers et les différents scénarios proposés seront présentés.

A la Maison des projets, une exposition « Le Grand-Saconnex engagé dans la transition depuis 2007 avec les SIG » sera proposée du 4 octobre au 15 novembre. Lors de la présentation, un film sera projeté, qui retrace les différentes actions menées avec les SIG. M. JIMAJA rappelle que le Grand-Saconnex est la première collectivité publique à avoir été identifiée comme collectivité en transition dans le Canton de Genève.

Mme PERROTIN DURET répond que sa question concerne les deux cas. Il est intéressant de savoir ce qui incombe à la Commune et au Canton.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les questions et propositions, ainsi que les réponses données par le Conseil administratif, sont disponibles sur CMNet et dans la salle pour le public.

Mme MAMIN-TISSOT demande que la motion du Centre sur la vaisselle lavable soit ajoutée à la liste des suspens.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 18 septembre 2023 concernant le plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc »

M. VEIGA LÖFFEL fait lecture du rapport. Il indique ne rien avoir à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD demande si la Commission s'est posé la question du nombre de places de parking vacantes actuellement dans le parc.

M. VEIGA LÖFFEL répond que cela avait été évoqué et que cela est inscrit au procès-verbal.

M. CUDRE indique que cela n'était pas un sujet de discussion car le nombre de places reste le même. 35 places de parking extérieures seront déménagées en sous-sol. Il faut aussi comprendre qu'avant, une place était prévue par appartement, maintenant la réglementation a changé et est descendue à 0,5 places par 100 m². Les architectes ont obtenu un indice de 0.8, ce qui est un succès qui permet au moins de maintenir le nombre de place.

M. SIMETH indique être habitant de l'immeuble en question et qu'il dispose d'une place de parking souterraine. Il y a beaucoup de places de libre, notamment car les familles ont moins de voitures et que des macarons sont disponibles. Beaucoup d'habitants ont résilié leur place de parking et laissent leur voiture sur des zones bleues.

M. VEIGA LÖFFEL mentionne encore que les spécialistes avaient mentionné que le parking était seulement occupé à moitié.

Mme GIROD répond qu'il est problématique de ne pas connaître le chiffre précis. Sur internet, Les pourcentages sont assez importants dans certaines villes. 41% des appartements en Ville de Genève sont sans parking, 44% à Lausanne et 50% à Bale. Ces chiffres sont intéressants car ils montrent un changement de paradigme. Les gens utilisent de moins en moins la voiture, surtout les jeunes. Par ailleurs, un parking souterrain coûte 30'000 CHF. Ainsi, les promoteurs essaient d'éviter d'en construire pour éviter les coûts et les risques financiers de l'investissement. Ainsi, ne pas avoir besoin de mettre une place par appartement a aussi des avantages financiers. Un seul parking pour deux appartements suffit. Il y aura 357 appartements dans Morillon-Parc, avec seulement 229 places de parking. Cela doit aussi être mis en rapport avec l'offre de Transports publics à proximité. Cependant, aujourd'hui les transports publics sont très chers et Mme GIROD indique donc qu'elle sera d'accord avec des réductions drastiques des places de parking quand les transports publics seront moins chers voir gratuits.

M. STEINER rappelle que la loi sur le stationnement sur fond privé a été révisée en mai 2023 et a redéfini des ratios, qui doivent tenir compte, notamment, de la desserte en transports publics. Dans certains cas, les régies ont du mal à louer les parkings car les gens ont de moins en moins de voitures. Avec les nouveaux logements créés dans des zones bien desservies, la demande en places de parking n'est pas très forte. Il faut aussi mettre en rapport le prix du parking (180-200 CHF par mois) avec celui d'un abonnement de bus. L'abonnement de transports publics est très compétitif.

M. CUDRE rappelle que ce projet est un projet exemplaire. Celui-ci a été présenté aux citoyens qui habitent dans les immeubles, qui y ont adhéré totalement. Ainsi, vouloir changer le nombre de place de parking est faire un faux procès du projet. Le nombre de

places est déterminé par le Canton et donc la Commune ne peut pas les changer. Il espère donc que le projet sera voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

M. SIMETH souligne encore que sa place de parking à Morillon-Parc lui coûte 172.60 CHF par mois. Toutes les places ne sont pas louées et beaucoup de places sont louées par des personnes qui n'habitent pas au Grand-Saconnex. Ainsi, il soutient l'idée de ne pas augmenter le nombre de places de parking, car leur utilisation tend à diminuer.

M. BRADLEY remercie ses préopinants d'avoir fait ce débat et soutient les propos de M. STEINER sur le fait que le marché prend déjà en charge cette problématique. Il relève aussi un infléchissement du discours du Centre sur la question de la gratuité des transports publics. Chez les Verts, la question de la gratuité a toujours été compliquée, car quelque chose de gratuit n'a pas de valeur et, surtout, doit être payé autrement. Il est vrai que les transports publics sont parfois chers, mais, par exemple, un demi-tarif CFF permet de faire baisser les coûts. Lui-même subventionne régulièrement des personnes sans statut légal, qui considèrent que les transports publics à Genève sont géniaux et bien meilleur que là d'où ils viennent. De plus, le paiement par mensualités est disponible pour la plupart des abonnements.

Mme PERROTIN DURET demande si les cheminements piétonniers sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il faut aussi faire attention à ce que des parkings en surface soient disponibles, car accéder aux parkings souterrains pour elles est très compliqué.

Mme GIROD mentionne encore que la location d'une place dans le quartier du Pommier coûte entre 240 et 260 CHF. Beaucoup de personnes frontalières préfèrent utiliser la voiture pour venir parquer au Pommier. Au centre-ville une place coûte plus de 300 CHF.

Mme CAVALLIERI indique encore que la gratuité des transports publics n'est pas un cheval de bataille du Centre. Il s'agit d'une position personnelle de Mme GIROD.

Le Président met le rapport au vote.

Le rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 18 septembre 2023 concernant le plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc » est approuvé par 23 oui, 0 non et une abstention.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'approbation du plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc »

La Président fait voter l'entrée en matière de la délibération qui est **acceptée à l'unanimité des membres présents**.

M. JIMAJA rappelle que le projet fait suite à un ancien plan localisé de quartier, en force, mais qui n'a pas été réalisé. Ce projet est exemplaire de par la concertation qui a été organisée avec les habitants. L'essentiel des éléments concernant le projet est dans l'exposé des motifs. Il encourage le Conseil municipal à voter positivement cette délibération.

Le Président ouvre la discussion.

M. BISE demande des précisions sur les installations dans le Parc lui-même, notamment au niveau des cheminements.

M. JIMAJA répond que les traversées et cheminements seront maintenues et même améliorées. De la qualité a été apportée à ce niveau. La plupart des arbres seront maintenus

et d'autres seront plantés. Concernant le plan d'eau, il précise qu'il s'agit d'une ancienne pataugeoire, bouchée par la régie par la suite pour des raisons de sécurité.

M. BISE rétorque que la pataugeoire n'est pas à cet endroit-là. Pour lui, un nouveau plan d'eau semble avoir été ajouté.

M. SIMETH indique encore que les immeubles sont vieux et assez insalubres. Le projet est très bien ficelé et personne parmi les habitants ne se plaint parce que le quartier a vraiment besoin de ces rénovations. Concernant la pataugeoire, il indique que celle-ci a été bouchée au moment où un changement de loi aurait rendu nécessaire d'avoir un garde pour la surveiller.

Mme VONLANTHEN donne lecture de la délibération, puis le Président passe au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par, 23 « oui », 1 « non » et 0 abstentions,

1. de préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30'132-534 « Ensemble Morillon-Parc ».

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO

M. POMATTO rappelle les séances des commissions Cohésion sociale et Culture, sports, loisirs du 10 octobre, la commission Equipements publics du 17 octobre, les commissions Finances du 30 et 31 octobre et du 6 et 7 novembre, ainsi que la séance des chefs des fractions le mardi 24 octobre, qui visera à établir la tenue des locaux de vote pour les opérations de 2024.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas du seul sujet de cette réunion.

Mme TISSOT-BUCHOUX note que les commissions Cohésion sociale et Culture, sports, loisirs du 10 octobre semblent avoir été inversées. Il aurait fallu avertir les commissaires.

M. JIMAJA

Pas de propositions.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA indique que le tunnel de la Route des Nations est actuellement en cours de test et que des travaux de finition sont en cours. La mise en service reste prévue au premier semestre 2024, entre mars et avril.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex

M. JIMAJA mentionne que les travaux de génie civil sont terminés. Pour le moment, la configuration 2x2 voies est maintenue et l'OFROU va entreprendre des travaux supplémentaires pour ajouter une voie dans le sens de Lausanne. Par ailleurs, la pente dans le collecteur est en cours d'analyse et la charge des surcoûts d'entretien sera négociée dès que le rapport sera disponible.

8. Motions

Il n'y a pas de motion écrite, ni de motion orale.

9. Résolutions

Il n'y a pas de résolution.

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN DURET demande, premièrement, sur la Salle de Saconnay, s'il serait possible de régler les problèmes techniques récurrents, notamment une mauvaise synchronisation entre le beamer et l'écran. Deuxièmement, sur la piscine, elle indique que le téléphone de secours est un peu erratique. Elle signale aussi qu'à partir de midi, les sanitaires de la piscine n'ont plus d'eau chaude et que des lumières clignotent dans le bassin. De plus, l'eau est à 27 degrés et l'air plus froid, ce qui est contraire aux normes. Elle demande donc qu'une révision totale soit effectuée à la piscine municipale.

Mme CAVALIERI demande, premièrement, comment est faite la gestion des deux buvettes de la Ferme Pommier, deuxièmement, s'il serait possible de demander aux régies du quartier du Pommier de faire un comptage des places de parking louées en souterrain et, troisièmement, où en est la motion du Centre « éteignons l'éclairage public ».

M. SIMETH demande s'il est vrai que l'alarme feu de l'école de la Tour se déclenche uniquement manuellement. Cela a été mentionné dans une discussion que l'une de ses connaissances a eu avec les pompiers suite à l'incendie.

M. STEINER commence en mentionnant que le 31 décembre 2020, le Grand-Saconnex comptait 12'394 habitants et employait 92 personnes, soit 80,55 équivalents plein temps (ETP). Deux ans plus tard, la population est quasiment stable (12'309 habitants), mais le personnel a augmenté à 112 personnes, soit 21,74 % d'augmentation (93,65 ETP). Dans le même temps, les charges courantes sont passées de CHF 36 millions à CHF 42 millions (augmentation de 17,31 %). Ces chiffres proviennent des rapports annuels du Conseil administratif disponibles en ligne. Le PLR s'inquiète de l'absence de maîtrise des finances communales, alors que la population et les prestations stagnent. Le budget 2020 avait été préparé dans l'ancienne législature et les chiffres actuels, à mi-chemin de la nouvelle, sont troublants, du fait des coûts de personnel en forte augmentation et de l'absence de planification de la part du Conseil administratif et de la majorité de gauche du Conseil municipal, qui vote les postes, d'autant plus que les prochaines années pourraient être bien pires. Le PLR dépose donc les questions suivantes : quelles sont les raisons de l'augmentation des charges de personnel, hors annuités, non-corrélées à l'augmentation de la population ? Quand et comment le Conseil administratif va-t-il juguler l'augmentation incontrôlée des dépenses ? Est-ce que le Conseil administratif va traduire le manque de

planification par une augmentation des impôts communaux (centime additionnel) ? En parallèle, le PLR constate que le besoin en places de crèche supplémentaires se confirme d'année en année. Pourtant, le Conseil administratif avait, déjà en 2022, identifié des locaux à vendre susceptibles d'accueillir une crèche, mais tarde à proposer un projet à cet égard, faisant preuve, à nouveau, d'un manque de planification regrettable. Le Conseil administratif n'offre donc pas à la population des services en accord avec les dépenses et ressources en personnel conséquentes. Le PLR demande donc quand le Conseil administratif va il prendre à bras le corps le problème du manque de places en crèche et si le Conseil administratif pourrait présenter, d'ici au Conseil municipal de décembre, un planning sur une ouverture d'une crèche.

Mme MICHAUD ANSERMET demande quand le calendrier des sessions pour le 1^{er} semestre 2024 sera disponible. Il est nécessaire de l'avoir un mois en avance, pour pouvoir le valider à la séance suivante.

M. BRADLEY rappelle la discussion sur la possibilité d'avoir des suppléants des Conseillers municipaux pour les Commissions et demande quand ce système sera mis en place. Cela permettrait aussi d'attirer plus de personnes à faire de la politique, en offrant la possibilité de commencer de manière soft. Sa deuxième question concerne le chemin Taverney. Le Conseil municipal a voté le budget et les études ont été faites. Ainsi, il demande si ce projet avance.

Le Président répond, sur les suppléants, que ceux-ci seront mis en place lors de la prochaine législature. Mme EDELENBOS ajoute que le sujet a été traité dans la Commission Administration, statuts. Une prochaine séance de Commission a été prévue pour développer un règlement des suppléants. Mme MICHAUD ANSERMET confirme les propos du Président.

Mme MAMIN-TISSOT demande comment est organisé le transport des enfants de la Tour à l'Ancienne mairie, suite à l'incendie. En particulier, elle demande comment cela est combiné avec l'accueil libre des tous petits entre 8h et 9h.

M. POMATTO répond que le transport est effectué avec un bus articulé des TPG. La Commune n'est pas tenue d'organiser le transport et le fait pour rendre service à la population. Ainsi, le transport est fait uniquement une fois par matinée et il ne s'agit donc pas d'une navette qui fait des aller-retours. Les parents qui veulent que leurs enfants en bénéficient viennent à l'heure du départ. Sinon, ils doivent s'organiser pour amener leur enfant à l'école.

Sur l'alarme de l'école de la Tour, il indique que celle-ci est bien automatique. Elle peut être désactivée manuellement dans un laps de temps de 3 minutes, si le déclenchement n'est pas en lien avec un feu. Par ailleurs, la Commune a demandé un contrôle de l'ensemble du système. Cependant, l'école ne dispose pas d'un renvoi direct au SIS, ce qui n'est pas une obligation légale.

Sur la piscine municipale, il transmettra la liste des éléments au responsable de la piscine pour qu'il puisse vérifier si ceux-ci doivent effectivement être revus. Le bassin de natation est effectivement ancien et, un jour, il faudra le rénover. C'est aussi pour cela que la Commune se lance dans le projet de Piscine intercommunale à Pré-Bois.

Sur la crèche et les finances, il renvoie au rapport de la séance « Toutes commissions réunies » du 2 octobre dernier, lors de laquelle les comptes communaux ont été présentés. Les coûts de fonctionnement sont maîtrisés et ont plutôt tendance à rester plats. Des

économies sur le fonctionnement ont pu être faites chacune des dernières années. Il cite encore le tableau sur la variation du personnel : entre 2015 et 2022, sous un Conseil administratif composé de deux PLR et un PDC, le Secrétariat général est passé de 5,65 ETP à 4,70 ETP, le Service technique de 5,50 ETP à 9,55 ETP, le service des finances de 3,10 ETP à 2,70 ETP, la voirie de 10,8 ETP à 11,05 ETP, les parcs de 9,60 ETP à 16,05 ETP, les bâtiments de 15,5 à 18,5 ETP, la police municipale de 12,8 ETP à 17,10 ETP et la culture de 3,3 à 4,4 ETP. Par ailleurs, le Service social a été créé, car, avant 2019, la Commune ne disposait que d'une seule assistante sociale à 80% pour une population de 12'000 personnes. Ces dépenses-là font suite à une vision sociétale évidemment fortement politique mais le bilan est plutôt positif. De plus, des tâches, notamment la politique des seniors, ont été municipalisées. En tout, la Commune est passée de 66,25 ETP à 91,15 ETP entre 2015 et 2022, soit une augmentation de 37%.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande pourquoi, lors de la séance Transition, démocratie du 4 octobre, les membres de la commission n'ont pas pu rentrer à l'aide du code donnant accès à l'arrière du bâtiment. M. POMATTO répond que le code est activé sur certaines dates en avance qui ont été enregistrées. Comme la séance n'était pas une commission, il a été oublié de l'ajouter à la liste.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. PORTIER indique qu'il se fait du souci par rapport à l'état des bâtiments communaux. Ainsi, il propose au Conseil administratif de préparer un plan d'investissement des travaux à faire dans les bâtiments, afin d'établir le budget 2024. Il est important de ne pas repousser cela dans les années à venir, car des travaux d'entretien ont déjà été annulés. Notamment, il faudrait sortir les éléments des travaux urgents pour 2024.

M. EYA NCHAMA explique que suite au décès, durant l'été, de M. Laurent WEHTLI, membre du PS du Grand-Saconnex et représentant de celui-ci à la Fondation des aînés, le PS souhaite proposer Mme Laurence BURKHALTER comme sa successeuse.

M. BISE félicite le Conseil municipal de cette nomination et demande que le courrier soit envoyé avant le 9 novembre, date de la prochaine séance du Conseil de la Fondation des aînés.

Le Président indique que cela devra faire objet d'un vote. M. POMATTO mentionne que, comme il n'y a qu'un seul candidat, cela peut être validé tacitement par le Conseil municipal dès la présente séance. Le Président devra ensuite envoyer un courrier à la Fondation pour annoncer le remplacement.

La proposition de M. EYA NCHAMA est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. STEINER propose que le Conseil administratif fixe une date pour la Commission Statuts, règlement sur la question des suppléants, qui paraît importante.

Mme AMMANE-STUDER mentionne, en ce mois d'octobre rose, quelques chiffres. Le cancer du sein est le cancer le plus diagnostiqué chez les femmes en Suisse. Celui-ci touche, en moyenne, chaque année 433 femmes à Genève et 6'500 en Suisse. Il s'agit de la première cause de mortalité des femmes entre 40 et 50 ans. Mme Marylise Pesenti, habitante du Grand-Saconnex, est la coprésidente du réseau Cancer du sein, basée à Genève. Grâce à ses engagements, la cause de la lutte contre le cancer du sein est présente médiatiquement. Elle propose de soutenir la cause en mettant en place des banderoles et un parterre fleuri sur la place Carantec pour le mois d'octobre 2024.

Mme CAVALIERI apporte trois propositions. Premièrement, elle propose qu'un document de type « guide de survie » soit préparé pour les élections municipales 2025 pour aider les

nouveaux et anciens conseillers municipaux, notamment, avec l'utilisation de CMNet, de la boîte mail, le fonctionnement des commissions, les processus de décisions ou encore un historique des projets communaux passés ou en cours. Cela serait un réel soutien pour les élus et rendrait la politique communale plus accessible. Sa seconde proposition concerne la mise en place d'un réseau internet pour les sociétés communales qui utilisent les locaux communaux. Sa dernière proposition serait de repenser l'aménagement des prises électriques sur les tables pour les réunions du Conseil municipal.

M. VEIGA LÖFFEL rappelle la proposition de bibliothèque d'objets municipale, votée lors d'une motion il y a trois ans. Comme il n'est pas possible de la faire passer par la grande porte, il serait possible de faire des points relais. Sept localités genevoises s'en servent et le Grand-Saconnex a déjà un point relais pour les colis.

M. PORTIER rebondi sur la proposition de M. VEIGA LÖFFEL et rappelle qu'un projet de bibliothèque de grande qualité était prêt. Le Conseil municipal était unanime mais le projet a ensuite été enterré.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Le Président rappelle que le Noël des aînés aura bientôt lieu et demande aux membres du Conseil municipal d'en noter la date.

Mme GIROD indique que le marché de Saconnay sera déplacé pendant les deux prochains mois, car il n'y a toujours pas de couvert disponible sur la Promenade Rivoire. Elle indique encore les dates suivantes :

- Fête des fromages, le 3 novembre, à la Ferme Pommier.
- La Route des épices, le 1^{er} décembre à la Ferme Pommier
- La Galette des rois, le 5 janvier à la Ferme Pommier

12.2 Autres communications / Remarques

Aucune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 21h35.

La Secrétaire
Valérie VONLANTHEN

Le Président
Claude BAECHLER